

## GESTION LOCATIVE

### BAREME

#### HONORAIRES DE GESTION COURANTE (à la charge du propriétaire) € HT € TTC

■ <b>Honoraires de base</b> - Tranches sur la base du total des encaissements mensuels par lot		
▪ de 0 à 600,00 €	8,00%	9,60%
▪ de 600,01 à 1.200,00 €	7,00%	8,40%
▪ de plus de 1.200,00 €	6,00%	7,20%
→ Honoraires de base minimum par mois	20,00 €	24,00 €
■ <b>Honoraires de Garantie des Loyers Impayés</b> - base du total des encaissements mensuels par lot	2,50%	3,00%
■ <b>Honoraires de Garantie d'Occupation</b> - base du total des encaissements mensuels par lot	1,80%	2,16%
■ <b>Frais fixes de gestion</b> (par trimestre et par immeuble géré)	13,94 €	16,73 €

#### HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES € HT € TTC

##### Gestion administrative

■ Frais de constitution de dossiers (type ANAH, PACT HABITAT, sinistres, congés bailleur, ...)	177,62 €	213,14 €
■ Frais suivi dossier permis/autorisation de louer	100,14 €	120,17 €
■ Honoraires de rédaction d'acte		

##### Bail d'habitation :

■ Honoraires de rédaction d'acte de renouvellement ou d'avenant pour chaque partie bailleur et locataire (dans le cadre des locations soumises à la loi du 6 juillet 1989, les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire)	310,85 €	373,02 €
---	----------	----------

##### Bail commercial et professionnel : bail, avenant et renouvellement

■ Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie (sur le loyer annuel HT x 9 ans) – minimum de facturation 400€ TTC	1,00%	1,20%
■ Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie : révision triennale	355,26 €	426,31 €
■ Honoraires de négociation pour augmentation du loyer, à la charge du bailleur (augmentation annuelle HT et hors charges par tranches cumulatives)		
▪ de 0 à 10 000 €	10,00%	12,00%
▪ de 10 000,01 € à 20 000 €	7,00%	8,40%
▪ de 20 000,01 € à 30 000 €	6,00%	7,20%
▪ plus de 30 000 €	4,00%	4,80%
■ Traitement de fin de mandat, constitution et remise du dossier, par lot	à la vacation horaire	
Vacation horaire	100,14 €	120,17 €

##### Gestion financière

■ Frais de déclaration de TVA (par trimestre)	34,11 €	40,93 €
■ Frais d'arrêté de compte locataire suite congé vente/reprise	100,14 €	120,17 €
■ Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers:	120,57 €	144,68 €
■ Supplément pour dépôt de garantie non conservé par le Mandataire (sur la base des encaissements)	1,00%	1,20%
■ Supplément pour acompte mensuel (sur la base des encaissements)	1,00%	1,20%

##### Gestion technique

■ Suivi des travaux dépassant le cadre de l'entretien courant	à la vacation horaire	
■ Suivi des travaux d'entretien courant ou à la suite d'un sinistre > 500,00 € TTC (minimum de facturation 48,50 € HT soit 58,20 € TTC)	5,00%	6,00%
■ Gestion technique des états des lieux de sortie, visite patrimoniale du bien	100,14 €	120,17 €

##### Représentation et procédure

■ Autres prestations occasionnelles (représentation du Mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés hors lots assurés en GLI, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc.)	à la vacation horaire	
--	-----------------------	--

##### Honoraires de vacation

■ Vacation horaire	100,14 €	120,17 €
--------------------	----------	----------

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20% - Barème applicable à compter du 01/01/2022

FONCIA LYON - Siège social : 140 rue Garibaldi 69006 LYON - 973502719 RCS Lyon

## GESTION LOCATIVE

### BAREME

#### Gestion Immeuble Total

Forfait non basé sur les encaissements. En sus des honoraires de gestion courante et des prestations occasionnelles 400,56 € 480,67 €  
(coût annuel facturé trimestriellement par 1/4)

#### Prestations Occasionnelles Immeuble Total

■ Faire établir état descriptif division, élaborer plan pluriannuel travaux, suivi opération gros travaux, estimation valeur vénale, suivi sinistres...  
■ Vacation horaire au temps passé, par heure : 100,14 € 120,17 €

#### Honoraires de vacation

■ Vacation horaire 100,14 € 120,17 €

### HONORAIRES ANNEXES / FRAIS LOCATAIRES

#### Baux d'habitation non soumis à la loi du 6 juillet 1989

■ Frais d'envoi d'avis d'échéance 2,04 € 2,45 €  
■ Frais d'envoi de quittance 2,04 € 2,45 €  
■ Frais pour traitement de loyers impayés, avec un minimum de 25,81 € HT soit 30,97 € TTC clause pénale

#### Baux professionnels et commerciaux

■ Frais d'envoi d'avis d'échéance mensuel 4,22 € 5,06 €  
■ Frais d'envoi d'avis d'échéance trimestriel 8,52 € 10,22 €  
■ Frais pour traitement de loyers impayés clause pénale

**NB : Les produits de trésorerie qui peuvent être générés par la gestion courante correspondent à un complément d'honoraires et restent acquis au mandataire**